




THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE

Assurer l'avenir l'Afrique par le renforement des capacités



Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique

Profil Institutionnel

2 Fairbairn Drive, Mt. Pleasant, Harare, Zimbabwe | www.acbf-pact.org

Cadre institutionnel

La Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF : African Capacity Building Foundation) a été créée en 1991 comme une organisation internationale indépendante à but non lucratif. La Fondation renforce les capacités humaines et institutionnelles pour la bonne gouvernance et le développement économique en Afrique. Jusqu'à présent, la Fondation a responsabilisé les gouvernements, les parlements, la société civile, le secteur privé et les institutions pour l'enseignement supérieur dans plus de 45 pays et dans 6 communautés économiques régionales. L'ACBF appuie le renforcement des capacités à l'aide d'investissements, d'assistance technique, de la production et du partage des connaissances en Afrique. Les principaux partenaires de la Fondation sont les gouvernements africains, la Banque africaine de développement (BAD), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale.

Membres

Partenaires Multilatéraux



la Banque africaine de développement



Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)



la Banque mondiale

39 membres africains

Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Djibouti, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

Bien que la République d'Afrique du Sud n'en soit pas un pays membre formel elle participe au financement de l'ACBF.

13 partenaires bilatéraux (pays non africains)

Autriche, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Inde, Irlande, Pays-Bas, Norvège, Suède, Royaume-Uni.

Le Japon contribue à travers un fonds fiduciaire distinct ciblant le développement des ressources humaines.

Partenaires techniques



L'Union africaine est membre honoraire de la Fondation.



Département australien des Affaires étrangères et du Commerce (DFAT)



Association africaine d'évaluation (AfrEA)



La Fondation Bill et Melinda Gates



L'Académie chinoise des sciences agricoles (CAAS)



Microsoft



Agence pour le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)



L'Institut de recherche rapide (RRI)



Nations Unies Commission économique pour l'Afrique

Structure de gouvernance

L'ACBF opère à l'aide d'une structure de gouvernance à trois niveaux, qui inclut le Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration et le Secrétariat.

Le Conseil des gouverneurs

01

Le Conseil des gouverneurs est formé par les représentants des pays membres africains (les ministres des finances, de la planification ou du développement économique) et des institutions partenaires. Le Conseil des gouverneurs est l'organe décisionnel de plus haut niveau de la Fondation, qui nomme le président et les membres indépendants du Conseil d'administration. Le Conseil des gouverneurs est dirigé par un bureau de 5 membres, élus chaque année.

Le Conseil d'administration

02

Le Conseil d'administration est en charge des décisions opérationnelles, des lignes directrices et des stratégies de la Fondation. Le Conseil d'administration se réunit normalement quatre fois par an et il est composé d'experts dans le domaine du renforcement des capacités ou du développement économique. Le Conseil d'administration compte 12 membres, y compris le Secrétaire exécutif qui en est membre de droit. Le Conseil d'administration opère à l'aide de trois comités : le Comité des opérations, le Comité des finances et des ressources humaines et le Comité des risques et de l'audit.

Le Secrétariat

03

Le Secrétariat gère la Fondation conformément aux décisions et aux directives arrêtées par les Conseils. Le Secrétariat est dirigé par un Secrétaire exécutif avec un mandat de quatre ans renouvelable seulement une fois.



Le mandat et le modèle opérationnel

Le mandat : L'ACBF a été créée pour faire face au déficit de capacités en Afrique et pour investir dans le capital humain et les institutions locales pour favoriser le développement. La Fondation a été conçue comme un mécanisme de coordination pour soutenir les bailleurs de fonds du renforcement des capacités en Afrique, par la mise en commun des ressources, de la gouvernance et d'un système de rapport conjoint.

L'approche du renforcement des capacités

L'approche du renforcement des capacités de l'ACBF est basée sur quatre principes fondamentaux :

- La centralité des capacités dans le processus de développement de l'Afrique
- Le rôle stratégique des partenariats et de l'approche axée sur la demande pour résoudre les problèmes de capacités.
- L'appropriation africaine et la prise en main du processus de renforcement des capacités.
- Une approche systématique, progressive et coordonnée du processus de renforcement des capacités.

L'ACBF met en œuvre ses programmes et ses projets par le biais d'un mélange de compétences internes et de réseaux de partenariats techniques et de mise en œuvre, ainsi que d'expertises pour le savoir, cumulées au fil des ans.

Le modèle opérationnel :

L'ACBF opère selon deux modalités :

(a) L'investissement dans le renforcement des capacités par l'octroi de dons et l'appui technique.

Les gouvernements et les institutions non-étatiques au niveau national ou régional sont visés. Les activités de renforcement des capacités ordinaires incluent un mélange de recherche, de formation, de renforcement des institutions, de dialogues politiques et d'appui pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Les initiatives qui reçoivent le soutien de l'ACBF sont soit proposées par des projets promoteurs (des gouvernements ou des acteurs non-étatiques) selon une logique axée sur la demande ou identifiées par le biais d'un processus d'évaluation des capacités.

(b) Le savoir et les activités d'apprentissage.

L'ACBF mène des activités de recherche sur les nouveaux problèmes de développement et publie les résultats dans sa publication phare, le Rapport sur les capacités en Afrique, ainsi que par le biais de publications occasionnelles et d'ouvrages. La Fondation organise des forums de haut niveau, réunissant des décideurs, des partenaires au développement, des chercheurs, des universitaires et d'autres acteurs du monde du développement pour discuter des nouveaux problèmes de capacités et formuler des recommandations pour leur résolution.

(c) L'appui technique et les services de gestion des programmes.



L'ACBF : les atouts organisationnels

1. **Vingt-cinq ans d'expérience dans l'appui et la coordination du renforcement des capacités en Afrique** : au cours des 25 dernières années l'ACBF a renforcé les capacités d'une multitude d'acteurs différents, dans les gouvernements, le secteur privé et la société civile, en collaborant avec plusieurs partenaires au développement (bailleurs de fonds, partenaires de mise en œuvre et d'autres institutions de renforcement des capacités). L'ACBF a coordonné le renforcement des capacités institutionnelles et humaines de nombre de partenaires, y compris des think tanks, des communautés économiques régionales, des institutions de formation, des organisations-cadres du secteur privé, des départements gouvernementaux et des organisations de la société civile. Les enseignements issus de ces engagements incluent : (i) le rôle crucial des capacités institutionnelles pour une meilleure réalisation des programmes et (ii) le besoin de partenariats à plusieurs niveaux, qui vont de l'octroi de ressources financières

aux mécanismes plus participatifs sur des questions cruciales de développement complémentaires par rapport à l'initiative de renforcement des capacités menée. L'ACBF gère à présent, par le biais d'un contrat avec le gouvernement australien, un Centre d'appui du programme d'engagement de la communauté Australie Afrique (AACES : Resource Facility of the Australia Africa Community Engagement Scheme) le plus vaste programme pour les OSC financé par le gouvernement australien en Afrique et soutient la mise en œuvre du programme anti-tabac en Afrique de la Fondation. L'expérience acquise à l'aide de ce projet sera utile pour le soutien et le renforcement des partenaires de Gates dans la mise en œuvre.

2. **Un mandat à l'échelle africaine et une compréhension unique du contexte africain** : l'ACBF a un mandat à l'échelle de l'Afrique et a soutenu le renforcement des capacités dans 45 pays jusqu'à ce jour. L'organisation possède une compréhension poussée du contexte africain et elle a développé les compétences nécessaires pour surmonter les

blocages qui peuvent se présenter lors de la mise en œuvre des projets de développement. L'ACBF est bien placée pour soutenir le renforcement des capacités partout sur le continent. Par le biais de la stratégie de communication intégrée de l'ACBF, les institutions soutenues par l'ACBF obtiennent une visibilité optimale au sein d'un réseau puissant et des partenariats avec les médias à travers le continent, une présence sur le web et l'accès à une variété de publications stratégiques. Les initiatives soutenues par l'ACBF tirent aussi profit des forums de haut niveau que l'ACBF a organisés chaque année lors des réunions annuelles du Conseil des gouverneurs. Le pouvoir unique de mobilisation de l'ACBF assure le haut niveau des participants des gouvernements et des acteurs non-étatiques, des partenaires au développement, des chercheurs et des universitaires aux événements organisés par la Fondation et par ses institutions bénéficiaires.

3. **L'expertise en investissement et la gestion des programmes** : depuis sa création, l'ACBF a soutenu des programmes et des projets de renforcement des capacités dans environ 45 pays africains. L'appui de l'ACBF est un investissement pour le financement conjoint des initiatives de renforcement des capacités nationales et régionales, l'appui technique à l'aide de l'expertise dans la gestion des programmes et le partage des connaissances et des apprentissages pour favoriser la reproduction des meilleures pratiques et obtenir des résultats. Avec le soutien de ses partenaires (des pays africains et non-africains et des institutions partenaires multilatérales) l'ACBF a investi plus de 700 millions \$ dans le renforcement des capacités en Afrique jusqu'à ce jour. L'ACBF met en œuvre un modèle de programme de gestion basé sur le partenariat avec les institutions pour le renforcement des capacités nationales et régionales et inclut le soutien lors de la conception et de l'élaboration des programmes, de leur mise en œuvre et du suivi et de l'évaluation. Parmi les partenaires de l'ACBF pour



le renforcement des capacités, il faut remarquer un réseau de think tanks et d'instituts pour les politiques – la plupart desquels ont été créés avec le soutien de l'ACBF – ayant mené à bien des recherches et des analyses pour éclairer le processus de conception des politiques en Afrique. Un certain nombre de ces think tanks participe à l'Initiative Think Tank (TTI). L'ACBF a aussi développé avec succès des partenariats avec un réseau d'universités et d'institutions d'enseignement supérieur à travers le continent africain.

4. Les solides antécédents dans la gestion des facilités financières et des relations complexes avec les bailleurs de fonds : l'ACBF possède une expérience avérée de coordination et de gestion des facilités financières et des relations complexes avec les bailleurs de fonds. Les bailleurs de fonds de l'ACBF sont des pays africains et non-africains, ainsi que des institutions de développement multilatérales. L'ACBF coordonne à présent un partenariat anti-tabac soutenu par la Fondation Bill and Melinda Gates, ayant un contrat avec le gouvernement australien pour la gestion du Centre d'appui du programme d'engagement de la communauté Australie Afrique (AACES) et coordonne la mise en œuvre des opérations de la Banque africaines de développement au Zimbabwe.

5. Un mélange exceptionnel de compétences du personnel interne : l'ACBF peut compter sur un personnel avec des qualifications solides, avec un équilibre dans la combinaison de nouveaux talents pour l'innovation, l'utilisation des technologies et les médias sociaux pour engendrer le changement, avec l'expérience du personnel expérimenté, surtout dans la gestion des projets, le suivi et l'évaluation, la gestion des connaissances et des apprentissages. La diversité multiculturelle du personnel de l'ACBF et son ancrage solide en Afrique permettent à la Fondation d'interagir efficacement avec ses partenaires au développement sur le continent et au-delà.

6. La fiabilité des systèmes et des procédures : l'ACBF possède une structure légale unique : c'est une organisation internationale non-gouvernementale panafricaine indépendante, mais dont les membres appartiennent aux gouvernements et aux institutions multilatérales. L'ACBF possède une structure de gouvernance moderne, composée d'un Conseil des gouverneurs, d'un Conseil d'administration et d'un Secrétariat, assurant l'orientation claire et la supervision de ses opérations. Les processus opérationnels cruciaux de l'organisation sont automatisés et incluent un système de suivi financier intégré, en mesure de produire des rapports segmentés et distincts, en phase avec les prérequis de suivi de chaque bailleur de fonds. Les rapports financiers annuels de la Fondation suivent les règles financières internationales standard de l'IFRS. L'ACBF possède une unité dédiée à la passation des marchés, qui assure par contrat l'expertise technique complémentaire requise pour la mise en œuvre efficace de ses programmes. Le système de gestion des programmes est complété par un mécanisme de suivi et d'évaluation, permettant de contrôler et de suivre les résultats à l'échelle du projet et de l'ensemble.

7. Des partenariats stratégiques et des réseaux puissants : le partenariat est au cœur de l'ACBF. L'ACBF maintient de ce fait des partenariats stratégiques avec des institutions panafricaines comme l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le NEPAD, ainsi qu'avec les communautés économiques régionales (CER) et une multiplicité de partenaires mondiaux comme la Banque mondiale, le Programme des Nations unies pour le développement, le Fonds monétaire international et la Banque islamique de développement.



L'ACBF dans l'agenda de développement de l'Afrique

Le rôle unique de l'ACBF est reconnu dans plusieurs résolutions de l'Union africaine, y compris la Résolution Ass/AU/3(l) Add.1 du Sommet de Durban en 2002, où la décennie pour le renforcement des capacités en Afrique a été décidée. Dans cette résolution, les chefs d'États et de gouvernements de l'Union africaine :

- « CONVIENNENT de faire preuve d'un engagement accru pour le renforcement des capacités sur le continent, en réunissant nos ressources et nos capacités et en permettant à nos peuples de s'approprier leur processus de développement ;
- « CONVIENNENT PAR AILLEURS de soutenir les organisations multilatérales, surtout celles basées en Afrique, comme la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) ayant comme finalité le renforcement des capacités sur le continent et
- « LANCENT UN APPEL à la communauté internationale pour qu'elle réponde positivement à cette résolution en soutenant financièrement et par d'autres moyens les efforts de renforcement des capacités.

Comment la Fondation est-elle financée ?

La Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique est principalement financée par ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, même si la contribution des membres africains est en augmentation constante. Les contributions sont faites sur la base de plans stratégiques quinquennaux de moyen terme. La contribution de chaque pays membre africain à la Fondation doit s'élever au moins à 100 000 \$ par an. Les contributions des pays membres africains sont principalement allouées au financement des charges de fonctionnement de la Fondation, incluant l'identification des projets, le développement, la mise en œuvre, la supervision et la rétribution du personnel. Ceci vise à assurer que les contributions des partenaires sont entièrement consacrées au soutien des initiatives de renforcement des capacités sur le continent africain. Les pays ou les institutions partenaires non-africains doivent fournir à la Fondation une contribution d'un minimum de 200.000 \$ par an. Heureusement pour la Fondation et pour le renforcement des capacités en Afrique, leurs contributions individuelles ont dépassé le minimum requis.

La forte dépendance de la Banque mondiale s'accompagne aussi de conditions selon lesquelles les ressources de la Banque mondiale doivent être utilisées seulement dans un nombre réduit de pays. Il en découle qu'un nombre important de pays africains ne reçoivent plus désormais de soutien de la part de la Fondation, ou bien ce soutien a été considérablement réduit.

Sièges et informations de contact

Bureaux :

Harare, Zimbabwe (siège)

Accra, Ghana ((Bureau régional pour l'Afrique de l'ouest et centrale)

Nairobi, Kenya (Bureau des services)

Contact principal :

Bakary Kone

Directeur, Bureau du Secrétaire exécutif

Téléphone : (263) 4 304663 (office)

Mobile: (263) 772 426 532

E-mail: b.kone@acbf-pact.org

ANNEXES : UNE SELECTION DE SUCCES



Fournir des opportunités pour transformer la vie des femmes défavorisées

Pour des raisons historiques et culturelles en général les femmes africaines ont eu un accès limité à l'enseignement universitaire, en réduisant leurs chances d'accéder aux postes de leaders et de décideurs. À l'aide de bourses financées par la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) au profit des femmes économiquement défavorisées, 18 femmes zambiennes ont reçu un diplôme de licence en sociologie et en études du genre à l'Université des femmes en Afrique (WUA) basée à Harare, au Zimbabwe.

Tamba Tambatamba est une des bénéficiaires dont la vie a changé après avoir reçu la bourse. Orpheline depuis le plus jeune âge, le fait d'obtenir un diplôme lui a permis de devenir coordinatrice de site pour le Population Council.

Tambatamba a affirmé que : « la bourse WUA-ACBF a été une excellente opportunité, car elle m'a aidé à obtenir un diplôme en sociologie et en études de genre, ce qui est bénéfique, car j'ai acquis des connaissances que je n'avais jamais eues. Maintenant, je travaille pour l'ONG internationale Population Council, en tant que coordinatrice de site pour un projet dont le titre est Programme de responsabilisation des jeunes adolescentes (AGEP) ».

Le Population Council et ses partenaires ont mis en œuvre un programme de développement des compétences sociales, sanitaires et économiques pour les adolescentes vulnérables en Zambie. Tambatamba supervise les formateurs qui enseignent la santé des filles rurales, l'éducation financière, la santé reproductive et les compétences de base aux filles en milieu rural.

« Je suis vraiment reconnaissante pour le soutien que j'ai reçu, car sans la bourse WUA-ACBF je ne serais pas où je suis aujourd'hui. Mes remerciements vont aussi aux professeurs et au personnel de l'Université » a-t-elle ajouté. L'histoire de Tambatamba est représentative des expériences de changement de vie de ces jeunes femmes défavorisées, qui n'auraient pas été possibles sans le soutien de l'ACBF.

Les bourses subventionnées par l'ACBF ont été attribuées en septembre 2009 dans le cadre du protocole d'accord entre la WUA et l'Université de Zambie (UNZA) signé en juillet 2009. Elles ont couvert les frais, les salaires et l'hébergement pour le premier semestre de chaque année.

Les premiers semestres de chaque année universitaire, les étudiants ont suivi les cours à la WUA et le second semestre était assuré à l'UNZA par un enseignement à distance ouvert. Les étudiants ont pris en charge leurs propres frais à l'UNZA. Le programme de bourses s'est poursuivi de septembre 2009 à juin 2012.

Le considérant comme un pas en avant vers le changement en profondeur en Afrique, l'ACBF est soucieuse du soutien des femmes africaines, à l'aide d'une bonne éducation, pouvant ainsi exprimer et débattre les problèmes qui affligent leurs communautés.

Le renforcement des capacités de mobilisation de fonds des organisations pour le droit des femmes en Afrique

Le soutien de l'ACBF envers le Fonds de développement des femmes africaines (AWDF) a été crucial pour assurer que les organisations pour le droit des femmes restent viables, durables et efficaces dans la promotion du développement des femmes en Afrique. Le soutien de l'ACBF a permis à l'AWDF de mettre en place un camp de formation annuelle, qui a fourni des capacités de mobilisation de fonds pendant ces dernières années aux organisations pour le droit des femmes africaines avec des revenus exigus, de ce fait en contribuant à renverser la tendance selon laquelle nombre d'entre elles ont fait faillite, car les bailleurs de fonds ont changé de priorités de financement des droits des femmes vers d'autres secteurs.

En 2012, l'ACBF a octroyé une subvention de quatre ans au Fonds de développement des femmes africaines (AWDF) pour concevoir un camp d'entraînement annuel pour la formation en mobilisation des ressources dans le but de fournir des compétences et des connaissances sur plusieurs aspects de la mobilisation de fonds dans le but d'élargir la base de financement des bénéficiaires et soutenir le travail pour le droit des femmes sur le continent. La formation a couvert les sujets suivants : la logique de la stratégie de mobilisation des ressources, la compréhension de l'environnement de mobilisation des ressources, la modélisation des besoins organisationnels, les objectifs stratégiques, l'orientation stratégique, les principes d'orientation, les sources et les cibles, les facteurs clefs de succès et le suivi et l'évaluation.

L'AWDF a organisé des camps d'entraînement pour la formation en 2013 et en 2014, chacun desquels ayant vu la participation de 42 organisations en provenance de différentes parties d'Afrique et dont le travail sur le terrain était mis en danger par l'insuffisance des ressources et les capacités de mobilisation de ressources insuffisantes. Après la formation, toutes les organisations ont développé des documents stratégiques de mobilisation des ressources, elles ont diversifié leur base de financement et sécurisé des financements plus importants.

Selon Heal the Land Initiative in Nigeria (HELIN), une organisation qui travaille avec des malades de SIDA, avant le camp d'entraînement de

formation en 2014 : « on ne possédait pas les compétences nécessaires pour écrire une proposition de qualité et les capacités requises pour approcher des partenaires. On a écrit de nombreuses propositions sans recevoir aucun financement ». Pendant le camp d'entraînement, HELIN a acquis des compétences pour approcher les bailleurs de fonds plutôt qu'attendre des appels à propositions et chercher des financements et des ressources dans la communauté. HELIN a jusqu'à présent recueilli 100 000 \$ pour ses activités en 2015 par rapport aux 10 000 \$ collectés en 2014.

La Fondation pour le développement intégré (Foundation for Integrated Development : FID/SL) est une autre organisation, ayant participé au camp d'entraînement pour la formation en 2014. Elle aide ses membres par le biais d'activités agricoles à petite échelle ou d'autres activités génératrices de revenus. À l'époque de la formation, FID n'avait aucun outil de mobilisation des ressources, ni une vision partagée par le personnel. Par conséquent, FID manquait de vision sur comment concevoir sa stratégie de mobilisation de fonds. La formation a permis à l'organisation de mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources et a accru le niveau de compréhension du personnel par rapport à la mission, à la vision et à l'objectif de l'organisation. Avant la formation, le budget opérationnel annuel de FID était de 55 502 \$ et, au-delà des donateurs locaux, il était principalement financé par trois organisations : Manos Unidas, AWDF et Secours catholique (CRS). En 2014, la formation sur la stratégie de mobilisation des ressources a renforcé les capacités de FID à accroître son budget opérationnel à 171 387 \$ et à diversifier ses sources de financement pour inclure le PNUD et d'autres organisations et éventuellement Christian Aid.

Des recherches ont démontré que, même si la responsabilisation des femmes reste un aspect central du développement durable, les financements pour les droits des femmes ont régulièrement baissé pendant les dernières vingt années, car beaucoup de bailleurs de fonds ont changé leurs priorités de financement. En reconnaissant le rôle crucial de la responsabilisation des femmes dans la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les chefs d'États et de gouvernements africains ont déclaré que 2015 est « l'année de la responsabilisation des femmes et du développement pour l'Agenda 2063 pour l'Afrique ».



Le renforcement des capacités du parlement pour la bonne gouvernance et la responsabilité au Nigeria

L'Institut national pour les Études législatives (NILS) est un organe de l'Assemblée nationale nigérienne, créé par un Acte du Parlement. Créé en 2011, le NILS s'appuyait sur les succès du Policy Analysis and Research Project (PARP), créé en 2003 comme une institution de renforcement des capacités de l'Assemblée nationale avec le soutien financier de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF). Le NILS vise à promouvoir la bonne gouvernance et à renforcer les structures et les institutions du Nigeria :

- en encourageant et en diffusant l'utilisation de méthodes scientifiques chez les législateurs pour la conception des lois ;
- en fournissant aux législateurs et aux fonctionnaires des opportunités institutionnalisées pour des études axées sur la résolution des problèmes et une formation périodique dans les différentes disciplines, les institutions, les processus et les procédures législatives ;
- en renforçant les capacités des législateurs à maintenir et à renforcer la gouvernance démocratique à l'aide de la délibération et de la conception des politiques ;
- en améliorant les capacités techniques du personnel législatif, des secrétariats des comités et le soutien politique pour traiter l'adoption des projets de lois et la supervision politique de l'exécutif.

Pendant plus de 7 ans, le PARP a contribué à renforcer les capacités des parlements et à assurer que les positions et les propositions avancées par l'Assemblée nationale soient issues de la recherche et d'une base analytique adéquate. Le programme PARP soutenu en deux phases par l'ACBF a assisté les législateurs dans l'ébauche et la présentation des projets de loi sur des questions politiques actuelles et il a aussi assisté l'Assemblée nationale dans le suivi de l'avancement du projet de loi. Ceci faisant, le PARP compare les Actes promulgués et les projets de loi présentés devant les deux chambres de l'Assemblée. Les projets de loi sont ensuite numérisés et téléchargés sur le site de l'Assemblée nationale. Pendant la première phase du Projet, 725 projets de loi ont été suivis.

Pour renforcer les capacités des législateurs pour qu'ils contribuent positivement aux débats des deux Chambres autour de problèmes nationaux importants, le PARP analyse les nouvelles actions politiques du gouvernement et partage avec eux les résultats. Le PARP mène aussi des activités de recherche et des études sur des questions nationales actuelles importantes, ensuite utilisées pour renforcer les capacités des législateurs et de leur personnel et assurer l'efficacité et l'efficience de leur performance. Le projet a aussi organisé plusieurs ateliers sur le développement et les processus législatifs, sur les processus de budgétisation, la gestion de l'information et de la communication et l'acquisition et le renforcement des compétences en TIC. Une évaluation de ces programmes a montré que les attitudes et les comportements de plus du 98 pourcent des bénéficiaires a changé et la performance a été améliorée.

Les négociations de paix au Ghana par l'adoption de la Déclaration de Kumasi

Pendant la période immédiatement antérieure aux élections présidentielles de 2012, le danger de la diffusion de la violence politique, qui aurait pu gêner les élections libres et justes et le respect de la loi, était diffuse. Pour réduire ce risque l'Institut pour la gouvernance démocratique (Institute for Democratic Governance : IDEG) convoqua une réunion de haut niveau le 27 novembre 2012, le premier du genre au Ghana. Les institutions gouvernementales, les autorités traditionnelles et les organisations de la société civile participèrent à cette réunion, qui adopta avec succès la Déclaration de Kumasi, communément appelée le 'Pacte de la paix'.

Dans la Déclaration, les candidats à la présidentielle s'opposèrent tous à « la violence électorale, à l'impunité et à l'injustice » et s'engagèrent ensemble à faire respecter la loi dans le pays.

La Déclaration a été signée par les huit candidats à la présidentielle et chacun des candidats reçut une copie de la version révisée du Manuel de jugement des disputes électorales (2012), qui a envoyé toutes les disputes électorales au tribunal pour une résolution rapide. Plus de 4 000 personnes assistèrent à la réunion, y compris des hauts dignitaires des organisations de la société civile, des groupes de jeunes, des organisations féminines, des groupes religieux, des associations professionnelles et des médias. L'événement a été diffusé en direct par la télévision ghanéenne (GTV) et ses syndicats dans d'autres régions et il a reçu une couverture importante dans les médias électroniques et écrits.

La Déclaration de Kumasi est devenue le premier instrument politique de tous les temps, utilisé dans la gestion d'élections multipartites potentiellement violentes au Ghana.

Pendant les jours qui ont précédé les élections du 7 décembre 2012 et après, des groupes civiques et des médias ont utilisé la Déclaration pour orienter les politiciens vers des options pacifiques pour résoudre les disputes électorales. La Déclaration a aussi encouragé les oppositions et les partis au pouvoir à avoir recours à la Cour suprême, plutôt qu'à la rue pour leurs disputes sur la validité des résultats des élections présidentielles, publiés le 9 décembre 2012.

La Déclaration est devenue depuis un standard moral important pour rendre les leaders politiques responsables et coupables de suspendre les règles de droit dans la politique démocratique du pays. Cet instrument novateur peut aussi être efficacement déployé pour gérer pacifiquement les disputes électorales potentiellement violentes dans d'autres pays africains.

Le projet de renforcement des capacités de l'IDEG (IDEG-CAP II) est financé par l'ACBF pour renforcer les mécanismes d'interface entre l'État et les acteurs non-étatiques mis en place par IDEG-CAP , pour consolider la gouvernance démocratique, pour accélérer la réduction de la pauvreté, accroître la croissance et le développement durable dans le pays à l'aide de liens de coopération solides, de réseaux et de partenariats stratégiques. Par le biais d'un financement de départ, l'ACBF fournit un soutien institutionnel qui permet à l'IDEG de mener à bien ses projets. En reconnaissance de son travail pour la promotion de la paix et de la démocratie, l'IDEG a reçu le prix Martin Luther King de l'ambassade américaine au Ghana. On peut douter que cet accomplissement aurait été possible sans le soutien prolongé de l'ACBF à l'IDEG.